

## AVIS DE PUBLICATION

Le 23 octobre 2019, le Conseil communal a arrêté une redevance relative au prêt de matériel et au remplacement du matériel détérioré, perdu ou volé pour les exercices 2020 à 2025.

Cette redevance a été approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, en date du 3 décembre 2019.

Le texte de cette redevance est déposé à l'examen du public, au Secrétariat communal, rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY.

Fait à Blegny, le - 9 DEC. 2019

PAR LE COLLEGE,

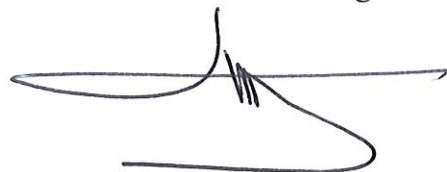
La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Marc BOLLAND